

Le President de la  
Commission Commerciale Suisse  
en Egypte

Mimorey par Vich (Vaud)  
31 août 1934.

Siège du Caire  
-----

Monsieur le Ministre Stucki  
Chef de la Division du Commerce  
Département Fédéral de l'Economie Publique

B e r n e .

2-1  
Réf.: V.8.Aeg.-14-2  
Relations commerciales  
avec l'Egypte

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur d'accuser réception de la lettre que la Division du Commerce du Département Fédéral de l'Economie Publique m'a adressée en date du 24 crt.

La contradiction qu'on a cru discerner entre le contenu de ma lettre du 25 écoulé et celle du 1er juin 1933 n'existe pas à mon avis. Selon moi, la seconde en date de ces lettres ne fait que confirmer la précédente. Dans les deux, je fais en effet ressortir que le moyen le meilleur d'obtenir du Gouvernement égyptien certaines concessions, notamment en ce qui concerne les importantes adjudications gouvernementales de matériel électro-mécanique, serait de pouvoir exploiter notre situation d'importants acheteurs de coton égyptien.

Or, est-il réellement certain, comme on me l'a laissé entendre il y a près de deux ans, que c'est là une arme qu'il nous est impossible d'utiliser? Le fait que d'autres pays s'en sont servi avec succès me fait, malgré tout, douter que nous ne puissions en faire autant. L'Allemagne, notamment, appuya efficacement certaines de ses négociations par l'engagement de remplacer d'importantes acquisitions de coton américain par un achat de coton égyptien. Une négociation analogue eut lieu, sauf erreur, avec la France l'hiver dernier. Or, si certains états arrivent à imposer à leurs industries l'emploi de coton égyptien en place de coton américain, n'y a-t-il pas lieu de supposer que l'opération inverse puisse être envisagée? Les broches suisses, nous a-t-on dit, sont exclusivement disposées pour travailler le coton à longue fibre. Mais les filateurs auxquels le Gouvernement allemand imposa un achat exceptionnel de coton égyptien devaient, je présume, s'adonner antérieurement au filage du coton américain à courte fibre. Il semble donc leur avoir ét



- 2 -

aisé de passer de l'un à l'autre.

L'opinion égyptienne, que notre industrie dépend entièrement du coton égyptien, s'est, au cours de ces dernières années, si bien établie, que je crains fort qu'une menace de changement ne suffirait pas et qu'un commencement d'exécution deviendrait probablement nécessaire. Mais le résultat pourrait, je crois, valoir un sacrifice momentané.

J'admets volontiers que les filateurs suisse considéreront sans enthousiasme une telle intrusion dans leurs affaires; mais il s'agit ici de l'intérêt général de notre exportation déclinante dans un pays auquel nous achetons infiniment plus que nous ne lui vendons et qui, en outre, est extrêmement sensible et attentif à n'importe quelles variations de son marché cotonnier, base de toute son économie nationale.

Répondante au dernier paragraphe de la lettre du 24 août du Département de l'Economie Publique, je m'empresse de vous informer que, restant probablement en Suisse jusqu'à fin octobre, je suis à votre entière disposition pour me rencontrer avec vous à Berne à la date qui pourrait le mieux vous convenir, sauf entre le 20 et le 26 septembre. Si une discussion d'une portée générale sur notre exportation en Egypte devait avoir lieu, ne serait-il pas intéressant d'y convier les représentants d'une ou deux de nos plus grosses maisons d'exportation qui traitent directement avec le Gouvernement égyptien, comme par exemple : Sulzer Frères, qui ont récemment exposé leurs doléances au Département, Brown Boveri, etc.?

Dans l'attente de vous lire, veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma très haute considération.

Unterschrift